



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 20 avril 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 20^e jour du mois d'avril 2017, à 20h02, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Me Marie-Claude Choquette, le 18 avril 2017 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde

Marc Ménard,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Déclaration de l'état d'urgence pour inondation, printemps 2017
4. Période de question;
5. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1704-207

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1704-208

Il est proposé par Madame la conseillère Lucie Lalonde

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE POUR INONDATION, PRINTEMPS 2017**

1704-209

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur M. Pierre Cousineau, coordonnateur des mesures d'urgence a ouvert le bureau des mesures d'urgence mardi 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Rivière de la Petite-Nation a déjà atteint un seuil critique à ce stade;

CONSIDÉRANT QUE le bureau des mesures d'urgence a reçu mardi matin du ministère de la Sécurité civile que les précipitations à venir sont considérables et que le débit d'eau de ladite rivière pourrait atteindre jusqu'à 181 mètres cube;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire protéger ses citoyens en tout temps en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QU' il est important pour le Conseil de la Municipalité de réitérer les rôles et Responsabilités de chacun afin de s'assurer de la meilleure efficacité possible;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-André-Avellin déclare le décret de l'état d'urgence dès maintenant sur le territoire de sa municipalité et ce, pour une période de trois jours;

ET RÉSOLU de réitérer les nominations de M. Pierre Cousineau à titre de coordonnateur des Mesures d'urgence ainsi que Me Marie-Claude à titre d'adjointe aux mesures d'urgence et réitère qu'ils ont les pleins pouvoirs afin d'assurer la sécurité de leurs citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1704-210

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

QU' à 20h22, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE